



infos

Décembre 2006 Gratuit - N°3



L'élan économique
du Pays Houdanais
(p.2)



Dossier :
Assainissement
autonome (p.3)



Centre de loisirs de
Richebourg (p.4)

Journal de la
Communauté de
Communes du
Pays Houdanais

Une exigence accrue d'information et de débat



Jean-Marie TETART

Le 25 novembre dernier, tous les conseillers municipaux des 32 communes de la Communauté de Communes du Pays Houdanais ont été invités à participer, à Longnes, à une réunion de présentation des actions engagées, des problèmes rencontrés et des orientations envisagées. Près de 140 de vos élus municipaux y ont participé.

Dans une communauté de communes couvrant 32 communes, il est en effet important de s'assurer que chaque conseiller municipal reste concerné, reste informé de la vie de la communauté de communes, qu'il ait tous les éléments pour en apprécier l'action.

Il est tout aussi important que chaque conseil municipal puisse régulièrement, à chaque séance, débattre des orientations et actions de la communauté de communes. Il faut que le bulletin municipal de chaque commune en rende compte également.

Car la commune reste l'acteur essentiel de la vie de notre territoire même si les responsabilités opérationnelles d'aménagement, de développement et de services à la personne relèvent de plus en plus de la communauté de communes.

La commune, qui garde un nombre important de responsabilités, au premier rang desquelles l'école, doit relayer les exigences des habitants, expliquer les actions de la communauté de communes, les évaluer, analyser les nouveaux besoins. Il faut aussi que les communes veillent à la stabilité de leur fiscalité dans la mesure où beaucoup de charges ont été ou seront transférées à la communauté de communes.

La Communauté de Communes du Pays Houdanais a actuellement un périmètre et des compétences qui lui permettent réellement d'avoir déjà une action cohérente et efficace. Ils doivent cependant évoluer de façon à faire progresser encore l'efficacité des services apportés. Ainsi la communauté de communes, qui a la responsabilité des centres de loisirs et développe aussi des activités pour les adolescents de 12 à 17 ans, a ainsi naturellement vocation à s'occuper de l'accueil de la petite enfance (crèches, halte-garderie, relais d'assistantes maternelles). C'est une volonté largement partagée qui devrait conduire à confier cette nouvelle responsabilité à la communauté de communes en 2007. De la même façon, il est évident que dans les toutes prochaines années, chaque commune sera invitée, si elle ne l'a pas encore fait, à rejoindre une communauté de communes. Il sera alors naturel que certaines communes du pays houdanais, qui hésitent encore, rejoignent la CC Pays Houdanais.

Ajustement du périmètre et élargissement des compétences devraient aussi permettre de supprimer certaines structures intercommunales existantes et simplifier ainsi l'organisation administrative de nos territoires en donnant aux habitants deux interlocuteurs principaux : la commune et la communauté de communes.

On le voit bien, cette évolution nationale de l'organisation du territoire place la communauté de communes au cœur de votre vie quotidienne, elle en fait aussi un bénéficiaire direct de vos impôts locaux. C'est pourquoi, la communauté de communes se doit d'informer directement chacun d'entre vous, de vous rendre compte de ses actions et de l'utilisation des impôts qui vous lui versez, d'apprécier vos attentes. C'est le but de ce journal, du livret d'accueil, du site Internet du Pays Houdanais. La CC Pays Houdanais s'est aussi exposée en panneaux au cours de la dernière foire St Matthieu ! Ce n'est peut être pas suffisant. Des réunions directes de présentation de la CC Pays Houdanais et d'explications de ses actions seront organisées en 2007.

Car s'il importe que chacun des élus porte notre communauté de communes, il faut aussi que chaque habitant, chaque usager, chaque contribuable la comprenne, se l'approprie et l'apprécie.

Je vous souhaite, avec mes collègues du conseil communautaire, une très bonne année 2007.

Avec mes sentiments dévoués
Jean-Marie TETART

Maire de Houdan
Président de la CC Pays Houdanais



VIE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

● Installation du nouveau Conseil ● représentant les 32 communes

Le mois de juin avait offert au Conseil Communautaire un programme chargé ; la rentrée de septembre a été tout aussi prolifique. Présentés dans leurs grandes lignes, les conseils des 13 juin, 26 juin et 12 septembre ont étoffé de manière marquante les compétences et les actions de la CC Pays Houdanais.

● Compétences.

Le Conseil Communautaire a proposé aux communes le transfert d'une nouvelle compétence. Elle concerne la capacité à élaborer un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), dont le but est d'encadrer le développement du territoire dans son ensemble en déterminant les grandes orientations en matière d'occupation des sols, d'urbanisme et d'architecture, de logement ou encore de déplacements. D'autre part, le Conseil

Communautaire a décidé d'élaborer un Plan local de l'Habitat (PLH), qui doit viser à la définition d'une stratégie commune pour améliorer l'offre et les conditions de logement dans la CC Pays Houdanais. Ce Plan Local de l'Habitat doit intégrer dans son champ d'analyse les problématiques du logement privé, du logement social, du logement des personnes défavorisées ou encore d'accès au logement pour les jeunes.

Par ailleurs, les conseillers communautaires ont adopté une définition de l'intérêt communautaire pour identifier les zones d'activités qui relèveront à l'avenir de la compétence de la CC Pays Houdanais : la définition englobe toutes les zones industrielles, artisanales, tertiaires ou mixtes dont la surface est

d'au moins un hectare. Toutes ces avancées sont encore en phase d'approbation administrative.

● Actions.

Parmi les nombreux projets qui ont été inscrits à l'ordre du jour des dernières réunions, l'adoption d'un programme d'investissements lié à l'exécution du Contrat de Développement Equilibré des Yvelines pour le Pays Houdanais attire forcément l'attention : entre 2006 et 2008, environ 3,5 millions d'euros vont être consacrés, entre autres, à la réalisation d'opérations de soutien à l'activité économique (achat de terrains, modernisation des infrastructures...), à la mise en place d'un Point info-jeunes, à la construction d'ouvrages de régulation des ruissellements et à la mise en chantier du premier tronçon des Chemins verts du Pays Houdanais. Le 12 septembre, les délégués ont par ailleurs approuvé la mise en place du service public d'assainissement non collectif : le dossier en page 3 de ce numéro lui est consacré.



INFOS PRATIQUES

Communauté de Communes du Pays
Houdanais
BP 24
69 Grande Rue
78550 HOUDAN

Tél. : 01-30-46-81-30
Mail : ccph@cc-payshoudanais.fr
Site : www.cc-payshoudanais.fr

Président :
Jean-Marie TETART
Directrice des services :
Christiane CAYROL

Horaires d'ouverture :
Lundi, Mercredi, Jeudi, Vendredi :
9h00 - 12h00, 15h00 - 17h00
Mardi : 15h00 - 20h00

Une vie associative riche et diversifiée dans le Pays Houdanais

La 937^{ème} édition de la Foire Saint-Matthieu a permis une nouvelle fois de démontrer aux nombreux visiteurs la vitalité ainsi que la diversité du milieu associatif au sein du Pays Houdanais. La présence de plus de 30 associations issues des différentes communes membres de la CC Pays Houdanais a permis aux jeunes et moins jeunes de découvrir l'étendue des activités proposées, prendre contact avec les représentants du monde associatif afin de recueillir informations, conseils, inscriptions pour la saison 2006/2007. C'est plus de

50 activités culturelles et sportives qui vous ont ainsi été proposées. Cet environnement associatif riche est le résultat de l'engagement fort, permanent d'un grand nombre de bénévoles qui ont le désir d'apporter à nos jeunes un cadre permettant de partager des valeurs sportives ou culturelles mais aussi d'évoluer au sein d'un groupe en y partageant ses valeurs sociales et éducatives. Nous tenons à saluer et à adresser à ces bénévoles toute notre reconnaissance. En effet, sans eux, personne ne pourrait aspirer à venir s'évader quelques instants hebdomadairement pour rompre avec le quotidien. C'est pourquoi, il faut renforcer leurs effectifs ! Nous lançons un appel à tous : si vous souhaitez donner un peu de votre temps pour participer à la mise en place d'une manifestation ponctuelle, ou vous investir davantage dans le milieu associatif, l'ensemble des responsables vous ouvrira grande la porte des associations. Il en va de la pérennité de ce milieu associatif riche et créatif qui, cette année encore, a séduit le Ministre Henri CUQ invité d'honneur de l'inauguration.

Témoignages



Le stand de l'ARHGT

ARHGT / Tacoignières

C'est toujours avec beaucoup de plaisir que l'ARHGT s'installe à la foire St Matthieu. Le contact direct avec un large public est un plus pour notre association. Le rayonnement est incontestable parmi les communes de la CC Pays Houdanais.

La convivialité entre les associations permet de nouer des liens. L'accueil, la mise en place et la gestion sont toujours efficaces.

A l'année prochaine...

Michèle Faure / Secrétaire de l'ARHGT

Anne Marie Jacquesson /

Présidente de l'atelier broderie

Ecole de Musique de Houdan

Participer à ce forum des associations nous permet de nous faire connaître et d'assurer la promotion de notre école de musique et d'enregistrer de nouvelles inscriptions. C'est également un moment pour croiser d'anciens élèves qui ont quitté la région pour poursuivre leurs études. Et n'oublions pas la convivialité qui règne entre les différentes associations présentes.

Mme Gourhand / Présidente de l'école de Musique de Houdan



Le stand de l'Ecole de Musique de Houdan

+ SANTÉ

1^{er} stand de l'Hôpital de Houdan : des visiteurs soucieux de leur santé



De nombreux visiteurs pour le 1^{er} stand de l'Hôpital de Houdan

Pour la 1^{ère} fois, l'hôpital local de Houdan et le Centre de santé se sont ouverts sur la ville à l'occasion de la Foire Saint Matthieu. Les professionnels de santé se sont mobilisés et c'est un total de 6 stands qui ont été tenus pour apporter de l'information sur les risques du soleil, la tabacologie avec notamment la possibilité de mesurer sa capacité respiratoire, l'alcoolologie avec la dégustation de cocktails sans alcool que la population a apprécié avec plus de 200 cocktails distribués. Cette exposition a aussi permis la présentation des actions du centre de santé et notamment le service radiologie, agréé centre de dépistage du cancer du sein. De l'information sur les addictions, les conduites alimentaires à été mise à disposition. Une distribution de

préservatifs a été l'occasion de sensibiliser les adolescents aux maladies sexuellement transmissibles.

Les professionnels de santé mobilisés ont particulièrement apprécié cette journée et cette possibilité pour eux de rencontrer la population dans d'autres circonstances que leur cabinet médical. Les jeunes sont, eux aussi, venus à notre rencontre, ce qui nous conforte dans notre projet de mise en place d'une plateforme d'écoute pour l'éducation à la santé des jeunes de 11 à 25 ans, dans le cadre d'un projet local de santé qui sera mené avec la CC Pays Houdanais.

L'hôpital local est prêt à renouveler cette expérience, forte d'échanges et d'enseignements.

Pour connaître les très nombreuses associations du Pays Houdanais, visitez le site Internet de la Communauté sur www.cc-payshoudanais.fr, vous obtiendrez leurs coordonnées, leurs activités, leurs responsables.

€ DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

L'élan économique du Pays Houdanais

Les recettes de la taxe professionnelle constituent la principale marge de manœuvre budgétaire pour financer les actions de la CC Pays Houdanais : la montée en puissance des secteurs de l'action sociale, de la jeunesse, de la culture et des sports, entraîne des besoins de financement qu'il faut chercher à équilibrer par un renforcement de la dynamique économique sur le territoire, créatrice de richesses. C'est en tout cas l'une des raisons qui a conduit la CC Pays Houdanais à signer une convention de partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Versailles, au cours d'une cérémonie tenue le 13 septembre à l'Espace Prévôté, à laquelle étaient également conviés le Président du Conseil Général Pierre Bédier, la sous-préfète de Mantes-la Jolie, Joëlle Le Mouel, ainsi que plusieurs délégués communautaires et chefs d'entreprises du Pays Houdanais. C'est l'une des raisons, mais non la seule : il s'agit également, par le biais de cette convention, de consolider la capacité de la communauté de communes à maîtriser et à piloter son développement, en structurant un réseau d'entreprises susceptible d'appuyer la politique communautaire pour l'emploi.

« Nous ne sommes pas concurrents mais partenaires »

La convention prévoit la mise en œuvre de cinq types d'actions : l'élaboration d'un diagnostic économique territorial pour recenser les acteurs et identifier les priorités ; l'appui à l'animation des associations de commerçants ; la diffusion d'une offre de formation adaptée aux petites entreprises ; l'amélioration des relations avec le client à travers une démarche qualité ; et l'animation des zones d'activités pour favoriser les échanges d'expériences entre entreprises. Pour toutes ces actions, « la CCI et la CC Pays Houdanais doivent apporter le meilleur de leurs compétences, chacune dans leurs domaines d'expertise : il faut arrêter de considérer le développement uniquement en terme de concurrence, qui serait dans ce cas nuisible, a ainsi affirmé Yves Fouchet, premier Vice-Président de la CCI. Nous sommes partenaires d'un même projet de développement ». L'idée d'une telle convention a été lancée par un habitant du Pays Houdanais : après avoir observé la mise en place d'un projet similaire avec la Communauté d'agglomération de Mantes en Yvelines, Sylvain Gollin, directeur d'une agence de collecte des déchets et également membre élu de la Chambre de Commerce et d'Industrie, est allé proposer la démarche aux élus de la CC Pays Houdanais : « Je sentais qu'avec l'élargissement de périmètre de la CC Pays Houdanais, en janvier dernier, il y avait une véritable opportunité de conforter l'identité de ce territoire en utilisant cet instrument. Les élus en ont rapidement saisi le potentiel, qui s'insérait bien dans leur vision d'un développement équilibré pour le Pays Houdanais ». Les invités semblent être sensibles à la démarche et veulent croire en sa réussite. Béatrice Métais,

boulangère à Houdan, espère que la convention permettra de redynamiser l'association des commerçants et de relancer l'animation en centre-ville. Quant à Yves Goubault, maire de Septeuil, il y voit une opportunité pour renforcer l'attractivité de la future zone d'activités de Septeuil.

Un maillon du dispositif économique communautaire

La convention avec la CCI s'insère dans une approche globale des questions d'emploi et d'économie qui se met peu à peu en place. Déjà, Jean-Marie Tétart a pu rappeler lors de la cérémonie les importants efforts d'investissement qui seront déployés dans les cinq prochaines années, grâce au Contrat de Développement Équilibré des Yvelines pour le Pays Houdanais signé avec le Conseil Général. Les infrastructures de transport et de télécommunication desservant les zones d'activités bénéficieront d'améliorations significatives, (nouvelle bretelle de sortie de la RN12, très haut débit...), et la politique foncière visant à faciliter la création des zones d'activités dans les pôles secondaires du Pays Houdanais devrait prendre de l'ampleur. Une étude pour un schéma de développement économique vient d'être commandée afin de mieux cerner l'identité économique du territoire et de fixer les orientations, et elle s'appuiera sur un diagnostic territorial en cours de réalisation par la CCI. Dans un proche avenir un Bureau communautaire de l'emploi, remplacera l'ADERH et sera chargé en continuation d'assurer un meilleur lien entre les besoins des entreprises et les demandeurs d'emploi. Sous l'impulsion des élus, une stratégie multidirectionnelle prend forme progressivement, s'appuyant sur



La cérémonie s'est déroulée à l'Espace Prévôté

toutes les opportunités de partenariat qui se présentent.

Soutenir le commerce de proximité

Un nouveau dispositif pourrait d'ailleurs bientôt être sollicité, qui serait destiné à soutenir l'activité commerciale de centre-ville. C'est en tout cas l'annonce qui a été faite par Pierre Bédier en clôture de la cérémonie : le Conseil Général doit finaliser les orientations de ce programme qui pourra apporter des financements aux communes et intercommunalités dans leurs démarches de revitalisation du commerce de centre-ville : aides à l'installation, au maintien de l'activité, amélioration du stationnement, etc. Le Pays Houdanais pourrait même inaugurer le dispositif : c'est en tout cas ce qu'a suggéré M. Bédier. « Votre chance est d'avoir des élus d'un dynamisme formidable, capables d'agrèger autour de leurs projets des partenaires nombreux, et de leur faire partager leur vision équilibrée du développement » a-t-il ainsi déclaré.



Signature de la convention de partenariat avec la CCIV le 13 septembre 2006

DOSSIER ASSAINISSEMENT AUTONOME

Il s'agit du contrôle des installations d'assainissement non collectif (ou autonome), c'est à dire des fosses septiques et de leurs accessoires. Ce contrôle par les communes est une obligation créée par la loi sur l'Eau de 1992. Cette responsabilité a été transférée à la CC Pays Houdanais au 1^{er} janvier 2006. Depuis la mi-septembre, cette dernière a mis en place un service public d'assainissement non collectif (SPANC) qui va s'appliquer à tous les usagers de manière progressive. Mais dans un premier temps, seuls quelques cas particuliers seront traités par le service.

REPORTAGE

Réglementation : Le SPANC, qu'est-ce que c'est ?

L'opinion publique a aujourd'hui bien intégré les risques qu'une emprise humaine croissante et sans limite fait peser sur l'environnement. La thématique du développement durable s'est d'ailleurs imposée avec l'évidence du bon sens : les ressources naturelles doivent être protégées pour être disponibles de manière pérenne et répondre aux besoins des générations futures. En particulier, l'eau est une ressource dont l'équilibre est de plus en plus fragilisé par la surexploitation et la pollution. Depuis le 31 décembre 2005, toutes les communes ont ainsi l'obligation de contrôler les dispositifs d'assainissement non collectif implantés sur leur territoire, afin de protéger les sous-sols et les eaux de surface. Aucun rejet d'eaux sales dans le milieu naturel n'est ainsi autorisé sans traitement préalable.

Les dispositifs d'assainissement non collectif sont en principe réservés aux zones d'habitation dans lesquelles le raccordement au réseau d'assainissement ne se justifie pas, essentiellement parce que le coût de leur raccordement serait trop élevé. On trouve généralement ces dispositifs dans des zones à faible densité d'habitation. Chaque dispositif doit permettre d'assurer la collecte, le prétraitement, l'épuration et l'évacuation des eaux usées, et doit respecter des normes techniques fixées par des arrêtés pris par le ministère de l'environnement.



L'intervention sur le terrain d'un technicien du SPANC

Il doit être entretenu régulièrement pour garantir le respect de ces normes. L'entretien est de la responsabilité exclusive de l'habitant.

L'objet du service public d'assainissement non collectif (SPANC) est de contrôler le respect des normes. Désormais, c'est la CC Pays Houdanais qui s'en charge.

Trois types de contrôles sont mis en place :

- un contrôle de la conception, de l'implantation et de la bonne exécution des ouvrages. Pour les dispositifs neufs ou réhabilités, un premier contrôle est effectué d'après les plans remis par l'utilisateur lors du dépôt de permis de construire de son habitation

(ou sur la base des plans adressés par l'utilisateur qui réhabilite son dispositif), puis un second contrôle est réalisé sur place une fois la construction terminée. Le maire peut ainsi émettre un avis défavorable sur un permis de construire si le SPANC juge le projet d'installation prévu non satisfaisant ou refuser la conformité si sa réalisation n'est pas satisfaisante.

- un contrôle de bon fonctionnement, qui porte sur l'état des ouvrages en cours d'utilisation. Ce contrôle se déroule au moins une fois tous les quatre ans ;
- un contrôle de bon entretien, qui peut être réalisé en même temps que le contrôle de bon fonctionnement, et qui permet de s'assurer que l'habitant réalise périodiquement la vidange de son dispositif.

Pour les installations d'assainissement non collectif existantes, un contrôle de diagnostic initial est généralement effectué lors du premier contrôle de bon fonctionnement : il équivaut alors au contrôle de conception, d'implantation et de bonne exécution.

Le coût de ces contrôles doit être financé par des redevances. Elles sont acquittées soit par le propriétaire de l'habitation, soit par son occupant si celui-ci n'est pas le propriétaire (voir encadrés).

Les obligations respectives du propriétaire et de l'occupant

La construction et le maintien en bon état des installations d'assainissement non collectif relèvent de l'initiative privée : le SPANC veille simplement à leur conformité par rapport aux normes. Celles-ci découlent principalement de l'arrêté du 6 mai 1996 (ministère de l'environnement) « fixant les prescriptions techniques applicables aux systèmes d'assainissement non collectif ». L'arrêté précise les principes applicables à la construction des différentes filières d'assainissement autonome, et les règles concernant la vidange des dispositifs et la maintenance des ouvrages.

Lorsque le propriétaire de l'habitation est également son occupant principal, l'interprétation des textes ne pose aucun problème. En revanche, lorsque l'occupant est simplement locataire, la répartition des responsabilités avec le propriétaire est moins simple. Pour tout ce qui concerne la conception, l'implantation et la bonne exécution de l'ouvrage, la responsabilité incombe au propriétaire : ainsi des malfaçons qui pourraient être constatées lors du contrôle de diagnostic initial, et auxquelles le propriétaire se devra d'apporter une solution. L'occupant est quant à lui responsable du bon entretien du dispositif (vidange des boues) et de la maintenance en bon état des ouvrages (usure normale, qualité de l'épuration, proximité des arbres...). La charge de la remise en état est imputable à celui dont la responsabilité est engagée.

Selon ces principes, les redevances de contrôle sont facturées au propriétaire pour ce qui concerne le contrôle de conception, implantation et bonne exécution, à l'occupant pour les contrôles de bon fonctionnement et d'entretien.

Une mise en place progressive sur la CC Pays Houdanais



Le SPANC au plus près des habitants de la CC Pays Houdanais

Pour fonctionner de manière efficace, le SPANC doit être en position de connaître tant les caractéristiques physiques du territoire (topographie, géologie...) que la localisation des usagers (recensement des propriétaires et des occupants). Ces données permettront d'assurer la meilleure instruction des dossiers et le démarrage des contrôles de bon fonctionnement sur l'ensemble du territoire. Pour ce faire, la CC Pays Houdanais a commandité une étude auprès du cabinet G2C Environnement. En attendant les résultats, un service de contrôle « minimal » a été mis en place, qui sera exécuté par la Lyonnaise des Eaux, et qui aura pour mission de répondre à des situations bien précises pour lesquelles l'intervention du SPANC est juridiquement précieuse.

Première étape : l'analyse du territoire de service

L'étude doit permettre de compiler les plans de zonage d'assainissement déjà adoptés par les communes et de réaliser les plans manquants. Ceux-ci délimitent

les zones classées en assainissement collectif et non collectif. Les données seront ensuite numérisées pour être exploitées dans le futur Système d'Information Géographique de la CC Pays Houdanais. Par ailleurs, le cabinet identifiera les habitations possédant un dispositif d'assainissement non collectif, et conduira une enquête par sondage sur l'ensemble de la CC Pays Houdanais pour estimer l'état général des installations d'assainissement non collectif. « Cette enquête sera la première indication permettant d'évaluer le coût d'une mise aux normes sur tout le territoire, et doit interpellier les élus communautaires sur une éventuelle stratégie à mettre en place pour aider les particuliers, précise Céline Noël, chargée d'études chez G2C Environnement. Pour procéder à l'enquête, nous enverrons des questionnaires aux usagers identifiés et nous en solliciterons certains pour une visite sur place ». La collaboration des habitants du Pays Houdanais sera alors requise.

Etape actuelle

Le Conseil Communautaire du 12 septembre dernier a institué un service d'appui aux maires, lesquels pourront solliciter le SPANC dans quatre cas :

- pour établir un certificat d'urbanisme (une étude préalable des sols pour évaluer leur aptitude à l'assainissement non collectif est alors diligentée) ;
- lors de l'instruction des permis de construire (ou lorsque l'habitant déclare une réhabilitation de son dispositif d'assainissement),
- pour instruire le volet « assainissement non collectif » lors de ventes immobilières, si l'acquéreur ou le vendeur souhaite que

le maire établisse un certificat de conformité du dispositif d'assainissement non collectif ;

- enfin lorsque le maire souhaite faire constater une infraction au Code de la Santé Publique ou au Code de l'Environnement, du fait d'un dispositif d'assainissement non collectif défectueux. Dans tous les cas, les usagers retirent les formulaires nécessaires dans leur mairie (qui seront disponibles avec les dossiers de permis de construire ou pourront être demandés indépendamment) et ont pour interlocuteurs les services municipaux. Le SPANC joue un rôle d'appui technique pour ces services, son avis vaut celui d'expert.

Prochaine étape : l'ouverture du service à tous les usagers

A partir du second semestre 2007, la CC Pays Houdanais devrait mettre en place un service prolongeant les dispositions précédentes mais devant aussi organiser le contrôle régulier des installations d'assainissement non collectif de tous les particuliers, au moins une fois tous les quatre ans. Pour cette seconde phase de déploiement du service, une relation directe entre l'utilisateur et la CC Pays Houdanais sera établie. D'ici là, les usagers concernés par les différents contrôles mis en place dans la phase transitoire sont invités à se renseigner auprès de leur mairie.

SPANC : tarifs des redevances instituées par le Conseil communautaire

| | Montant (€HT) |
|--|---------------|
| Etude préalable d'aptitude des sols à l'assainissement non collectif (dans le cadre d'une demande de certificat d'urbanisme) | 158 |
| Contrôle de conception (dans le cadre de l'instruction d'un permis de construire) | 90 |
| Contrôle de réalisation (dans le cadre de l'instruction d'un permis de construire) | 71 |
| Contrôle de diagnostic initial (dans le cadre d'une transaction immobilière) | 82 |
| Etablissement d'un plan masse | 7 |
| Déblaiement 1 (sans difficulté) | 28 |
| Déblaiement 2 (difficulté moyenne) | 76 |
| Déblaiement 3 (demandant des moyens mécaniques) | 152 |
| Frais pour visite non honorée (absence de l'utilisateur) | 19 |
| Contrôle de bon fonctionnement (dans le cadre d'une intervention de police sanitaire ou environnementale) | 44 |

Le règlement du SPANC est disponible dans toutes les mairies.



Compte à rebours pour le centre de loisirs de Richebourg



Vue aérienne du centre de loisirs de Richebourg

Début septembre, le nouveau centre de loisirs situé à Richebourg a reçu son mobilier, signe que le moment de l'ouverture approche. Tapis, couchettes et cubes multicolores s'amoncellent au centre de la grande pièce et attendent de rejoindre leurs emplacements respectifs. Le bâtiment, situé à côté de la salle des Fêtes, a été conçu pour s'adapter parfaitement à l'univers des enfants : une grande pièce centrale pour les activités communes, et trois petites pièces pour les temps calmes, avec tout l'espace nécessaire à l'extérieur pour se défouler. L'architecture, elle aussi, a bénéficié d'attentions spéciales, en cherchant à s'imprégner de l'imaginaire des petits. L'architecte Pierre Elie, qui a dessiné le centre de loisirs, a ainsi proposé de s'inspirer de la poésie du conte des « Trois petits cochons » : le bâtiment compte trois ailes, dont les façades seront pour l'une couverte de plantes grimpantes, la seconde couverte de lambris de bois, la troisième frangée par des briques de terre cuite. « *Lorsqu'il y a quatre ans j'ai présenté le dossier à la mairie de Richebourg, précise P. Elie, je devais composer avec plusieurs contraintes, comme l'identité rurale et l'harmonie avec les constructions alentour, ou les normes spécifiques qu'il faut appliquer à ce genre de construction, mais je souhaitais avant tout proposer un projet vivant dans lequel les enfants puissent se reconnaître... C'est en cherchant à intégrer les matériaux traditionnels, comme la terre, la paille, le*

Un projet commun Richebourg-Pays Houdanais

bois, que s'est progressivement imposée la référence aux Trois petits cochons ». « *Construire ce centre de loisirs faisait partie de notre programme électoral, rappelle Bernadette Courty, 3^{ème} adjointe de la ville, et c'est une satisfaction de voir cette promesse se réaliser avant l'échéance de notre mandat. Bien que la compétence ait depuis été transférée à la CC Pays Houdanais, nous avons tenu à le porter jusqu'au bout ».* Le centre est situé à proximité de l'ancien, qui pour l'instant loge dans un préfabriqué mis à disposition par la commune de Richebourg il y a une quinzaine d'années. Et c'est un véritable pôle jeunesse qui est en train de sortir de terre derrière la mairie, puisque la maternelle a été construite à proximité lors



Un refuge pour échapper au grand méchant loup !

du dernier mandat, que l'école adjacente devrait être rénovée dans les prochaines années, et que la salle des Fêtes avec ses multiples activités jouxte le centre de loisirs. Le bâtiment doit en outre accueillir les activités périscolaires, le soir et le matin, sous la responsabilité de la commune. Et chaque mercredi, comme en période de vacances scolaires, c'est l'activité centre de loisirs qui reprendra ses droits, cette fois pour le compte de la CC Pays Houdanais. L'endroit sera alors ouvert aux enfants de toute la communauté de communes. Pour

Bernadette Courty, cette occupation partagée illustre la pertinence de la démarche intercommunale, en permettant de répartir le coût de l'opération sur plusieurs collectivités, chacune avec leurs compétences propres : « *Ce bâtiment répond aux dernières normes de sécurité et offre tout le confort nécessaire à des enfants dont l'âge est compris entre 3 et 11 ans. Il présente également toutes les garanties en termes d'accès pour les handicapés. Mais cela représente un effort d'investissement important, environ 560 000 euros financés en partie par des subventions du Conseil Général, du Conseil Régional et de la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines. Il fallait trouver une solution pour tirer le meilleur parti des disponibilités qu'il procurait, et c'est ce à quoi nous avons travaillé ».* En effet, le remboursement de l'investissement sera supporté par la CC Pays Houdanais. Une convention régira le temps d'occupation du périscolaire par la commune de Richebourg et de la cantine par la CC Pays Houdanais. Et si le montage financier s'avère complexe, la gestion est par contre simplifiée : la même association se fera l'animateur de la double vocation du bâtiment. Par ailleurs, les enfants qui fréquentent le centre de loisirs pourront accéder à la cantine qui accueille habituellement les scolaires.

Un environnement propice à la créativité

L'ouverture du centre de loisirs pourrait avoir lieu avant la fin de l'année, à moins que le grand méchant loup ne vienne encore perturber le calendrier prévu. Restera ensuite à lui insuffler la vie et son cortège de rires, de pleurs, de jeux et de chamailleries. Il faudra aussi choisir les plantes qui viendront orner la « maison de paille » : l'architecte souhaite trouver des espèces différentes sur chacune des trois façades, pour que les murs soient fleuris un à un selon le rythme des saisons. Il espère que l'esprit de ce lieu saura rejaillir sur la créativité des futurs occupants, toujours féconde à cet âge, pour continuer à décliner dans les aménagements intérieurs l'histoire des « Trois petits cochons ».



ÇA VA NAGER.

Les annonces successives d'ouverture du centre nautique en septembre puis en novembre n'ont pu être tenues. M. Le Bail, président du SIVOM, qui avait pris ces engagements en fonction des éléments en sa possession, annonce maintenant le début de l'année 2007. Qu'importe la date à laquelle ce centre ouvrira ! L'important c'est que nous l'ayons ! L'important, c'est que nous savons que le Président du SIVOM a veillé avec rigueur et savoir faire à la qualité des installations, aux services qui seront rendus aux utilisateurs, à la maîtrise des coûts de réalisation. La CC Pays Houdanais est particulièrement attentive à cette maîtrise des coûts car elle assurera plus de 80 % de la contribution des communes au financement de cet ouvrage. Informations, tarifs et inscriptions : SIVOM de Houdan, 9 rue du Château à Houdan, 01 30 59 77 43. Concernant le bowling, il faudra patienter un peu plus pour s'offrir ses premiers strikes.

ÇA COURT.

La sixième édition du Cross du Pays Houdanais a eu lieu le dimanche 5 novembre à Boissets. Une fréquentation en hausse très nette avec près de 170 coureurs. Un site et un parcours très appréciés par les compétiteurs. Au-delà de la course, une ambiance conviviale qui donne envie de revenir l'année prochaine.

ÇA GOUDRONNE.

Le déroulement du programme de rénovation des Routes du Pays Houdanais a pris quelque retard pour mieux se synchroniser avec des travaux complémentaires d'enfouissement de réseaux. C'est le cas de la petite rue Saint Matthieu à Houdan qui ne sera faite qu'en début d'année 2007. D'autres sont achevés : rue des Quatre Tilleuls et du Saule Guérin au hameau de la Forêt à Houdan, rue de la Mare Liseron à Orvilliers, de la rue des Fosses Rouges et de la rue des Clos à Gressey. Bientôt, les chantiers se déplaceront en Eure-et-Loir : rue des Canaux et rue du Calvaire à Prouais, rue de l'Eglise à Havelu, impasse du Pont Neuf à Saint-Lubin-de-la-Haye. La rue Saint-Georges à Richebourg devrait être terminée en début 2007.

ÇA TRAVAILLE TOUJOURS.

Anne-Marie Allard a rejoint les services de la CC Pays Houdanais pour prendre en charge la politique de communication. Jean-François Lamy a quitté l'Orne pour assurer la bonne conduite des secteurs action sociale, vie associative, assainissement non collectif et système d'information géographique. Nous souhaitons la bienvenue à Catherine Lipinski, qui depuis le 1^{er} décembre dernier, a rejoint le service Comptabilité de la CC Pays Houdanais (sous la responsabilité de Nelly Caillé). Cédric Le Bris, chargé de mission, est retourné dans une unité de recherche sur la gestion urbaine. Nous le remercions de l'excellent travail fourni et lui souhaitons bonne chance.

Centre de loisirs de Longnes : un « tiens » vaut mieux que « deux tu l'auras » !



L'installation du centre de loisirs provisoire de Longnes

La réalisation d'un centre comme Richebourg demande énormément de temps. Il faut rapidement donner à tous les enfants du Pays Houdanais la possibilité de bénéficier d'un accès à un centre de loisirs. C'est pourquoi la CC Pays Houdanais a décidé la mise en place le plus rapidement possible de structures provisoires. Celui de Boutigny-Prouais est déjà ouvert depuis près d'un an. Celui de Longnes, d'une capacité de 30 places, sera ouvert le 10 janvier 2007. Celui de Septeuil est en cours d'étude, en vue d'une ouverture pour les vacances d'été 2007. Il n'est pas question que ce provisoire se transforme en définitif ! C'est pourquoi les études relatives à la réalisation des centres de loisirs définitifs de Boutigny-Prouais, Houdan et Longnes vont être rapidement lancées.



Extraits de vacances



Golf à Civry-la-Forêt



Paintball



Catamaran à Ecluzelles



Atelier céramique à Orvilliers



Formation aux premiers secours à Houdan



Tournoi de tennis de table



Journée « bord de mer »



« Accrobranches »

Pays Houdanais Infos est heureux de vous offrir ces quelques souvenirs des activités mises en place pour les 12-17 ans de la CC Pays Houdanais durant les derniers

mois. Elles expliquent à elles seules le succès croissant de ces activités qui n'a pas été démenti pendant les dernières vacances de la Toussaint. Après les

vacances de Noël, prochain rendez vous : vacances de février 2007.

Renseignements et inscriptions :
Isabelle TANDRE 01-30-46-81-35